



Contact



www.anav-narbonne.org



anav2@wanadoo.fr



04 68 41 40 97
06 71 87 81 82



Espace Maraussan
56 route de Lunes
11100 NARBONNE



**ASSOCIATION NARBONNAISE D'AIDE
AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES
ET ACTIONS DE JUSTICE**

Vous avez été victime d'une infraction pénale :

- Agressions
- Violences intra-familiales
- Vol, cambriolage
- Escroquerie, abus de confiance
- Accident de la circulation
- Non paiement de pension alimentaire, non-représentation d'enfant
- Destruction volontaire de véhicule

Et toutes autres infractions pénales...

Et vous souhaitez des informations sur ... :

- Le dépôt de plainte
- La constitution de partie civile
- La possibilité de percevoir des dommages et intérêts
- Les droits des victimes
- Les procédures envisageables
- L'orientation vers les autres services compétents
- La constitution d'un dossier SARVI
- La constitution d'un dossier CIVI

L'association s'investit auprès de **toutes les victimes** : hommes, femmes, personnes morales, majeures, mineures...

GRATUIT & CONFIDENTIEL

L'activité de l'association ne remplace pas les conseils et l'intervention d'un professionnel du droit.

L'ANAV-AJ exerce en partenariat avec le tribunal judiciaire, les services de police et de gendarmerie, le barreau de Narbonne, les mairies, les services sociaux, le centre hospitalier de Narbonne, les diverses associations...

L'ANAV-AJ est membre du réseau France Victimes et est agréée par le ministère de la Justice. Avec le soutien du ministère de la Justice, de la ville de Narbonne, de la communauté de communes du Grand Narbonne, de la préfecture de l'Aude...

Association agréée par le



L'ANAV-AJ VOUS PROPOSE :

→ ECOUTER

L'association propose une écoute privilégiée et un soutien moral face à vos difficultés.

→ INFORMER

L'association vous informe de l'ensemble de vos droits et des éventuelles actions à entreprendre.

→ ORIENTER

L'association vous oriente vers les services adaptés à vos besoins et vos attentes (*police, gendarmerie, avocat, commissaire de justice, notaire, médecins psychologues, assistantes sociales, assureur...*).

→ ACCOMPAGNER

L'association vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches juridiques.